

A LIRE ATTENTIVEMENT

CAMPING LES MURIERS

REGLEMENT INTERIEUR

ADMISSION & FORMALITES

- ❖ Toute personne souhaitant pénétrer sur le camping doit être autorisée par les responsables.
- ❖ Séjourner sur le camping implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.
- ❖ La tente, la caravane et tout matériel du campeur doivent être installés à l'emplacement indiqué par les responsables.
- ❖ Une cabine téléphonique est à la disposition de tous dans l'enceinte du camping.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez vous faire appeler au bureau des responsables.

HYGIENE

- ❖ Les chiens ne doivent pas faire leurs besoins dans le camping.
- ❖ Les ordures ménagères des caravanes et tentes doivent être jetées dans les containers à l'entrée du camping (ne pas mettre dans les poubelles des sanitaires).
- ❖ Il est interdit de jeter les eaux usées à même le sol (aller au sanitaire).
- ❖ Les points d'eau ne seront utilisés que pour l'approvisionnement en eau potable. Elles ne doivent pas servir pour le lavage des légumes, égouttage des aliments, toilette personnelle, lavage du linge, etc ...
- ❖ Au bloc sanitaire se trouvent des bacs de lavage pour la vaisselle et le linge. Il est interdit de faire la vaisselle dans les bacs à linge et inversement.
- ❖ Veuillez ne pas laisser des restes de repas dans les éviers, des poubelles sont à votre disposition.
- ❖ Les sanitaires et les toilettes doivent rester propres par respect pour tous (enlever les cheveux des lavabos, flacons vides, protections féminines, etc ...). Des poubelles sont à votre disposition.

Amis pêcheurs, afin de préserver une bonne hygiène pour tous, merci de vous munir d'un produit désinfectant pour nettoyer le lieu après votre passage.

RESPECT

- ❖ Les responsables ont le devoir de sanctionner les manquements graves au présent règlement et si nécessaire d'en expulser les auteurs.
- ❖ Les dégradations seront à la charge du responsable de celles-ci.
- ❖ Les emplacements devront être laissés dans un état de propreté convenable et libéré à 12 h pour le prochain passage.
- ❖ Une seule ampoule par emplacement. Les lumières sur votre emplacement doivent être éteintes, si vous vous absentez pour la soirée.
- ❖ L'étendage du linge sur les emplacements doit être discret. Des étendoirs autour du camping sont à la disposition de tous les campeurs et ne sont en aucun cas la propriété de chacun.
- ❖ Les lances à incendie ne doivent servir qu'en cas d'urgence. Il est interdit de s'en servir pour le lavage des voitures, auvents ou autres.

CONSIGNES DE SECURITE

- ❖ Les sanitaires ne sont pas une « aire de jeux » pour les enfants.
- ❖ Tout enfant de moins de 10 ans désirant jouer sur le boulodrome doit être accompagné d'une personne majeure.
- ❖ Il est interdit de circuler en vélo entre les emplacements occupés.
- ❖ Concernant le vol, seul le campeur est responsable lors de son installation. Il doit signaler aux gérants toute présence suspecte.
- ❖ En cas d'incendie, le campeur avisera immédiatement les responsables et respectera la procédure.
- ❖ Tout véhicule à l'intérieur du camping doit circuler à 10 km maximum.

BON SEJOUR A TOUS !